



EC

FORMATION À LA CONDUITE EN SÉCURITÉ DES ENGIN DE CHANTIER

PUBLIC VISÉ

Toute personne destinée à la conduite des engins de chantier (catégories à définir selon l'activité professionnelle)

PRÉ REQUIS

- Aptitude médicale pour la conduite d'engins de chantier
- Être âgé d'au moins 18 ans

DURÉE

Nous consulter

NOMBRE DE PARTICIPANTS

Nous consulter

LIEU

Dans nos centres de formations ou dans vos locaux

EQUIPEMENTS STAGIAIRES

Prévoir des chaussures de sécurité ou bottes de chantier, casque antibruit ou bouchons d'oreilles, gants de manutention résistants aux coupures et perforation, vêtements de travail, vêtements de signalisation, casque de chantier...

OBJECTIFS

- Appliquer les consignes de conduite et de sécurité en vigueur dans l'entreprise et sur la voie publique.
- Effectuer les vérifications et l'entretien d'usage en début de poste et de rendre compte des anomalies et des difficultés rencontrées
- Effectuer en début de poste l'examen d'adaptation et de rendre compte des anomalies et des difficultés rencontrées.
- Mettre en œuvre les engins de chantier pour effectuer des tâches à des emplacements de travail variés.

Moyens pédagogiques

- Démonstration
- Apprentissage et mise en application
- Livret remis aux stagiaires

Moyens techniques

- Vidéo projecteur
- Ordinateur
- Support de cours
- Matériel pédagogique (Plots, anémomètre ...)
- Espace d'évolution permettant de répondre à la recommandation de la CNAMTS R372m
- Engins de chantier

Moyens d'encadrement

- Formateur en engins de chantier ou spécialisé sur cette thématique
- Le Groupe VIVALIANS est un organisme national certifié par AFNOR sous le numéro K-50057

Contexte réglementaire :

- Recommandation R372m de la CNAMTS

MODALITÉS DE SUIVI DE L'EXÉCUTION DU PROGRAMME ET D'APPRÉCIATION DES RÉSULTATS

- Feuille d'émargement
- Évaluation de la satisfaction des stagiaires en fin de formation
- Évaluation des compétences pour la conduite en sécurité d'engins de chantier
- Attestation de fin de formation
- Modèle d'autorisation de conduite à compléter par l'employeur «après avoir vérifié que l'opérateur connaît les lieux et a reçu les instructions à respecter sur le ou les sites d'utilisation»

Information complémentaire :

Une réactualisation doit avoir lieu au minimum tous les dix ans et notamment après tout accident avec arrêt de travail.



EC

FORMATION INITIALE À LA CONDUITE EN SÉCURITÉ DES ENGINES DE CHANTIER

PROGRAMME

FORMATION THÉORIQUE :

Réglementation

- Les bases de la réglementation applicable aux engins
- Les documents à présenter lors des contrôles
- Les rôles des différents organismes IT, CARSAT/CRAM, OPPBTP
- Les rôles et responsabilités du chef d'équipe, du chef de chantier, du conducteur de travaux

Classification et technologie :

- Les principaux types d'engins
- Les caractéristiques principales (composants, mécanismes)
- Le fonctionnement des organes de sécurité

Sécurité :

- Les principaux risques
- Les règles de conduite, de circulation, de stationnement, les gestes de commandement

- Les dispositions générales de sécurité
- Les distances de sécurité avec les conducteur électriques

FORMATION PRATIQUE :

- La vérification
- La conduite
- La circulation
- Les manœuvres
- La maintenance

Évaluation des compétences pour la conduite en sécurité des engins de chantier